



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
5 août 2016  
Français  
Original : anglais/espagnol/français

**Pour décision**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

#### Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

## Descriptif de programme de pays

### Viet Nam

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour le Viet Nam est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2021, soit un montant de 22 110 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 50 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2016.

\* E/ICEF/2016/13.



## Fondements du programme

1. Le Viet Nam est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui a fait des progrès rapides en matière de prospérité économique et de développement humain<sup>1</sup>. Le taux de pauvreté est passé de 58 % en 1993 à 10 % en 2014<sup>2</sup>. Le Viet Nam a atteint trois des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et a réalisé des progrès notables pour cinq autres<sup>3</sup>.

2. Malgré ces réussites, le Viet Nam se trouve à un tournant décisif. Les plus importants défis sont notamment : des OMD non atteints, des inégalités sociales croissantes<sup>4</sup> et des disparités persistantes selon l'appartenance ethnique, sexuelle et géographique. L'aide sociale financée par l'État étant réservée aux plus pauvres, une majorité de la population ne bénéficie pas d'une protection sociale, notamment les groupes à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur.

3. Près d'un enfant sur cinq, soit approximativement 5,5 millions d'enfants, subissent aux moins deux privations parmi l'éducation, la santé, la nutrition, le logement, l'eau et l'assainissement, et l'inclusion sociale<sup>5</sup>. La vulnérabilité face aux événements climatiques touche 74 % de la population, particulièrement les personnes pauvres, qui résistent plus difficilement aux catastrophes<sup>6</sup>. L'urbanisation a quant à elle aggravé la vulnérabilité de familles immigrées qui n'ont qu'un accès restreint aux services sociaux.

4. La mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 20 pour 1 000 naissances vivantes, contre 36 en 1990, avec une majorité de décès survenant au cours de la première année (82 %) et du premier mois (61 %)<sup>7</sup>. Cependant, le taux chez les minorités ethniques est de 53 pour 1 000 naissances vivantes<sup>8</sup>. Les retards de

<sup>1</sup> Depuis les réformes Doi Moi (Doi Moi est le nom donné aux réformes économiques lancées au Viet Nam en 1986), le revenu par habitant a quadruplé pour atteindre 1 908 dollars (<http://www.worldbank.org/en/country/vietnam/overview>). L'indice de développement humain du pays était de 0,66 en 2014, ce qui le place dans la catégorie des pays au niveau de développement moyen.

<sup>2</sup> PNUD et Académie des sciences sociales du Viet Nam (VASS), *Viet Nam national human development report on inclusive growth*, 2015.

<sup>3</sup> République socialiste du Viet Nam, *Country report: fifteen years achieving the Viet Nam MDGs*, 2015. Les objectifs atteints sont les OMD 1, 2 et 3 et les progrès sont notables pour les objectifs 4, 5, 6, 7 et 8. On note également que le Viet Nam est l'un des trois pays de la région que l'on considère en bonne voie pour répondre aux objectifs en termes de retard de croissance (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, *Global Nutrition Report 2015: Actions and Accountability to Advance Nutrition and Sustainable Development*, Washington, D.C., 2015).

<sup>4</sup> Ibid. Le coefficient de Gini a légèrement augmenté et est passé de 0,33 en 1993 à 0,356 en 2015.

<sup>5</sup> General Statistics Office (GSO) et UNICEF, *Multi-dimensional child poverty in Viet Nam using data from the Viet Nam Household Living Standards Survey 2014*. L'appartenance ethnique, la langue, les aspects socio-économiques et la situation géographique sont des facteurs déterminants à l'origine des privations. Des cas plus nombreux de pauvreté des enfants ont été observés parmi les minorités ethniques (52,4 %) et dans les zones rurales (26,6 %).

<sup>6</sup> PNUD et Académie des sciences sociales du Viet Nam (VASS), *Viet Nam national human development report on inclusive growth*, 2015. Le Viet Nam est le 6<sup>e</sup> pays le plus touché par les événements climatiques extrêmes tels que les cyclones et les inondations. Les pertes économiques sont estimées à 0,91 % du produit intérieur brut (PIB) par an.

<sup>7</sup> D'après le GSO et l'UNICEF, *Viet Nam: Multiple Indicator Cluster Survey*, 2014, la mortalité infantile est de 16,2 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité néonatale est de 12 pour 1 000 naissances vivantes.

<sup>8</sup> GSO et UNICEF, *Viet Nam: Multiple Indicator Cluster Survey*, 2014.

croissance touchent un enfant sur quatre de moins de cinq ans<sup>9</sup>, et ce taux s'élève à un sur trois dans les régions défavorisées<sup>10</sup>. On estime que 13 % des enfants de moins de cinq ans et 35 % des femmes qui allaitent présentent des carences en vitamine A. Cette situation s'explique en partie par de mauvaises pratiques alimentaires chez les nourrissons et les jeunes enfants, une hygiène et des installations sanitaires insuffisantes et la consommation d'eau insalubre<sup>11</sup>.

5. Alors que les taux d'achèvement des études sont élevés au niveau national<sup>12</sup>, les enfants handicapés, issus de minorités ethniques et les enfants de familles immigrées affichent des taux d'achèvement des études plus faibles et des taux d'abandon plus élevés. Le Viet Nam compte 1,3 million d'enfants en situation de handicap et près d'un sur 10 seulement suit un enseignement secondaire<sup>13</sup>.

6. L'écart le plus important en termes de développement cognitif et émotionnel des garçons et filles au Viet Nam se trouve dans le groupe des zéro à quatre ans. Environ 77 % des enfants en âge d'aller à la crèche et 13 % des enfants en âge d'aller à la maternelle ne suivent aucun programme de pré-apprentissage reconnu<sup>14</sup>. Les disparités dans les résultats d'apprentissage entre l'ethnie majoritaire *Kinh* et les autres minorités sont principalement attribuées à un manque de préparation à l'école<sup>15</sup>.

7. Plus de deux enfants sur trois âgés de un à 14 ans subissent des châtimements corporels, 16 % des enfants âgés de cinq à 17 ans participent aux tâches ménagères et autres activités économiques assimilables au travail des enfants, et 8 % travaillent

<sup>9</sup> National Institute of Nutrition, *Statistics of malnutrition among children under five*, 2014.

<sup>10</sup> Les hauts plateaux du centre, les zones montagneuses du nord et les régions littorales du sud et du centre présentent des taux de retard de croissance respectifs de 34,9 %, 30,7 % et 28,1 % chez les enfants de moins de cinq ans (source : National Institute of Nutrition, *Nutrition profile 2014*).

<sup>11</sup> GSO et UNICEF, *Viet Nam national human development report on inclusive growth*, 2014. Seulement un enfant sur quatre est allaité exclusivement au sein, la moitié des enfants de moins de deux ans a accès à une alimentation minimum acceptable et un foyer sur cinq n'a pas accès à des installations sanitaires améliorées, avec des écarts de couverture entre les zones urbaines (22 %) et rurales (6 %). En parallèle, 8 % de la population, soit plus de sept millions de personnes, dont 800 000 enfants de moins de cinq ans, consomment de l'eau provenant de sources non améliorées.

<sup>12</sup> Les taux d'achèvement des études au niveau national sont de 96 % pour l'école primaire et 90 % pour le premier cycle du secondaire (source : Ministère de l'enseignement et de la formation [MOET]).

<sup>13</sup> MOET et UNICEF, *Out-of-school Children in Viet Nam: A country study*, 2013. Le taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire présente de fortes disparités : seuls 66 % des enfants issus du quintile le plus pauvre et 70 % des enfants issus de minorités ethniques terminent le cursus. Par ailleurs, on estime à 12 % la part d'enfants en âge d'être scolarisés qui ne fréquentent pas l'école, dont 83 % en situation de handicap et 16 % de migrants. Plus d'un enfant sur trois issu d'une minorité ethnique et en âge d'être scolarisé ne fréquente pas l'école.

<sup>14</sup> D'après le MOET, en juillet 2014, on comptait 3 494 766 jeunes enfants de trois à 36 mois au Viet Nam et seulement 817 378 d'entre eux (23 %) allaient à la crèche. Sur 4 376 488 enfants en âge de fréquenter la maternelle (trois à six ans), 3 810 238 d'entre eux (87 %) étaient officiellement inscrits à l'école. 1 487 410 enfants de cinq ans allaient à l'école maternelle, et 1 399 852 (95 %) avaient la possibilité d'y rester toute la journée.

<sup>15</sup> GSO et UNICEF, 2013, Ibid. Les facteurs qui interviennent sont les retards de croissance, les différences linguistiques et le manque d'accès à des services éducatifs de qualité pour la petite enfance dans les zones reculées et mal desservies.

dans des conditions dangereuses<sup>16</sup>. Il y a plus de 170 000 enfants privés de protection parentale, la plupart du temps sans ressources ou abandonnés<sup>17</sup>.

8. Malgré des progrès impressionnants en termes d'égalité des sexes<sup>18</sup>, des inquiétudes demeurent<sup>19</sup>. Entre 2011 et 2014, les mariages précoces de femmes de 15 à 19 ans sont passés de 8 à 10 %<sup>20</sup>, atteignant 29,5 % pour les femmes des minorités ethniques. Le taux de natalité chez les adolescentes est de 45 pour 1 000 au niveau national, et bien plus élevé chez les filles des minorités ethniques<sup>21</sup>. Plus de la moitié des femmes se plaignent de maltraitance physique, sexuelle ou émotionnelle dans leur foyer<sup>22</sup>.

9. Le contexte légal et politique concernant les enfants est défini par : a) la nouvelle loi sur les enfants ; b) les plans de développement socio-économiques annuels et quinquennaux (SEDP) ; et c) les programmes nationaux (NTP). La décentralisation s'est accélérée. La moitié des dépenses générales et les trois quarts des dépenses en capital ont lieu au niveau infranational. Cela permet davantage de marge de manœuvre fiscale pour mettre fin aux inégalités touchant les enfants<sup>23</sup>.

10. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le gouvernement souhaite harmoniser la législation nationale avec les normes internationales<sup>24</sup>. Deux programmes nationaux consolidés, l'un pour le développement rural et l'autre pour une diminution durable de la pauvreté, ainsi qu'un nouveau système de mesure de la pauvreté utilisé par le gouvernement (multidimensionnel plutôt que monétaire), permettent de répondre au problème multidimensionnel de la pauvreté et de la vulnérabilité des enfants, de manière plus globale et intersectorielle.

11. Le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans l'obtention de résultats pour les enfants, notamment par l'adoption des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant, par des contributions financières

<sup>16</sup> GSO et UNICEF, 2014, Ibid.

<sup>17</sup> D'après le Ministère du travail, de l'invalidité et des affaires sociales (MOLISA), en 2015, les obstacles à une protection efficace des enfants sont : a) une faible sensibilisation aux pratiques essentielles de soins pour les enfants, particulièrement dans les communautés reculées ; b) des normes sociales préjudiciables ; et c) l'absence de système de protection sociale inclusif qui proposerait différentes solutions, notamment le placement en famille d'accueil.

<sup>18</sup> Le Viet Nam se classe relativement haut en termes d'égalité des sexes (en 60<sup>e</sup> position sur 188 pays dans l'indice de l'égalité des sexes de 2014) avec des écarts minimes entre les sexes en termes de niveau d'instruction pour les filles et les garçons.

<sup>19</sup> Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : observations finales du comité dans les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rapports périodiques pour le Viet Nam.

<sup>20</sup> GSO et UNICEF, 2014, Ibid.

<sup>21</sup> GSO et UNICEF, *Viet Nam: Multiple Indicator Cluster Survey*, 2014. Le taux de natalité chez les adolescentes des minorités ethniques est de 115 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

<sup>22</sup> GSO et UNICEF, 2014, Ibid. GSO, *National study on domestic violence against women in Viet Nam*, 2010.

<sup>23</sup> Banque mondiale, *Making the whole greater than the sum of the parts: a review of fiscal decentralization in Viet Nam*, 2014.

<sup>24</sup> Décision 535/QĐ-TTg du Premier ministre datée du 14 avril 2014, concernant la validation du plan pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant, pour la période 2014-2020.

et non financières telles que l'initiative ZEROworkplace<sup>25</sup>, et par son potentiel en termes de collecte de fonds auprès d'acteurs privés.

12. Le défi auquel devra faire face le Viet Nam dans la décennie à venir est de garantir que les quelque 26 millions d'enfants du pays pourront profiter de la prospérité économique de manière équitable. Actuellement, cette démarche est entravée par des goulets d'étranglement classiques au niveau du système :

a) Des lacunes spécifiques dans le cadre juridique, qui constituent des priorités ciblées de plaidoyer politique en faveur des enfants<sup>26</sup> ;

b) Le besoin accru de transparence et d'équité dans les décisions concernant les finances publiques consacrées aux enfants, et d'un renforcement des capacités du gouvernement à utiliser des données ventilées de qualité pour la planification et la budgétisation. L'UNICEF capitalisera sur ses précédentes réussites auprès des comités populaires provinciaux afin d'accroître les dépenses ciblant les groupes vulnérables et les zones mal desservies<sup>27</sup> ;

c) Des faiblesses dans les approches intersectorielles pour le développement de la petite enfance : comme l'a montré le programme précédent, ces approches sont essentielles pour surmonter les goulets d'étranglement empêchant la prestation et le suivi de services de qualité ;

d) Des normes sociales préjudiciables et une discrimination envers les femmes et les filles, les minorités ethniques, les enfants handicapés et les enfants issus de familles immigrées.

13. Pour un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, la coopération au titre des programmes doit se concentrer sur un certain nombre de priorités pour lesquelles l'UNICEF peut favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, démontrer l'efficacité des approches intersectorielles au niveau local pour attirer les investissements publics en faveur des enfants, davantage sensibiliser la population et créer de nouveaux partenariats pour réduire la vulnérabilité des enfants.

14. L'UNICEF a identifié trois de ces priorités : a) la responsabilisation et la construction d'un système en faveur des droits et de la protection de l'enfant ; b) le développement intégré de la petite enfance ; et c) des partenariats de programmes et une campagne de communication et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant.

15. Ces priorités sont en cohérence avec l'analyse de la situation<sup>28</sup> et les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours<sup>29</sup>. Elles sont par ailleurs conformes

<sup>25</sup> ZEROworkplace est une initiative volontaire en milieu professionnel qui a débuté à Hô-Chi-Minh-Ville et propose un accès aux services sociaux pour les travailleurs immigrés et leurs familles. Ces services comprennent la vaccination, des mécanismes d'orientation et des informations vitales sur la santé, la nutrition, l'éducation et la protection des enfants.

<sup>26</sup> Par exemple : a) un décret exhaustif visant à mettre en œuvre la loi sur les enfants ; b) une loi portant création de la profession de travailleur social et sa réglementation ; c) un décret révisé sur la gestion étatique de l'éducation ; et d) une décision du Premier ministre sur le développement intégré de la petite enfance.

<sup>27</sup> MOLISA et UNICEF, *Mid-term review: Government of Viet Nam and UNICEF country programme of cooperation*, 2015.

<sup>28</sup> Nations Unies au Viet Nam, Bilan commun de pays. UNICEF (version préliminaire d'avril 2016), analyse de la situation des enfants au Viet Nam, 2016.

aux récentes observations finales du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

16. La coopération au titre des programmes favorisera la collaboration Sud-Sud, notamment le partage et le renforcement des modèles de développement intégré de la petite enfance au niveau local, de réforme de la protection sociale et de suivi indépendant des droits de l'enfant.

### **Priorités du programme et partenariats**

17. Le programme de pays entre le gouvernement et l'UNICEF vise à réduire les multiples vulnérabilités des enfants et garantir qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel. Pour répondre au problème des goulets d'étranglement du système mentionnés au paragraphe 12, le programme de pays se concentrera sur les stratégies suivantes :

a) Une campagne de sensibilisation basée sur des observations factuelles et un soutien technique en faveur de la création d'un cadre juridique, de plans et de budgets axés sur l'équité et adaptés aux besoins des enfants ;

b) Un renforcement des capacités et de l'innovation pour la planification, la prestation, le suivi et l'évaluation de services de qualité au niveau local, qui requièrent une forte coordination intersectorielle ;

c) Un renforcement des partenariats avec la société civile<sup>30</sup> et le secteur privé afin d'accroître les connaissances et l'engagement en faveur du changement social ;

d) Au sein du Plan stratégique unique (OSP) 2017-2021 établi par le gouvernement et le système des Nations Unies au Viet Nam, soutenir la coordination efficace des initiatives conjointes qui produisent des résultats pour les enfants.

18. Les trois programmes suivants contribueront à la priorité du Plan de développement socio-économique qui concerne le développement social, et aux résultats du Plan stratégique unique en termes de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, d'équité en matière de santé et d'éducation et de responsabilité des institutions, qui sont également en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)<sup>31</sup>.

---

<sup>29</sup> MOLISA et UNICEF, 2015, Ibid.

<sup>30</sup> La société civile au Viet Nam comprend : des organisations socio-politiques ayant une existence légale, des organisations politico-socio-professionnelles, des organisations sociales, des organisations socio-professionnelles, des fonds sociaux, des fonds caritatifs, des entreprises sociales et autres organisations à but non lucratif

<sup>31</sup> Objectifs de développement durable concernés : adopter des systèmes de protection sociale pour davantage d'équité (1.3, 10.4) ; réduire le taux de mortalité infantile (3.2) et la prévalence des retards de croissance (2.2) ; garantir que tous les enfants aient accès à des activités de développement de la petite enfance et à un enseignement préscolaire de qualité (4.2) ; promouvoir des lois non discriminatoires (16.b) ; promouvoir l'inclusion (10.2) ; favoriser l'urbanisation inclusive (11.3) ; mettre fin à toute forme de violence envers les enfants (16.2) ; garantir une prise de décisions participative (16.7) ; et promouvoir des partenariats public-privé efficaces (17.17).

## **Responsabilisation et élaboration d'un système pour la protection et les droits de l'enfant**

19. Le programme a pour but d'influencer les priorités nationales d'ordre politique et juridique et de renforcer les systèmes gouvernementaux pour faire progresser les droits de l'enfant. Il s'attachera particulièrement à renforcer les mesures de protection sociale, en se basant sur une gestion des finances publiques adaptée aux besoins des enfants. L'objectif est donc double.

20. La coopération dans le cadre du premier objectif visera à élaborer la nouvelle loi sur les enfants. L'UNICEF proposera et soutiendra des dispositions précises répondant aux lacunes les plus importantes du cadre juridique actuel. L'organisation aidera également à rendre les plans de développement socio-économiques et les programmes nationaux plus équitables et adaptés aux enfants.

21. Les résultats et stratégies prioritaires permettront de :

a) Renforcer les pouvoirs de l'Assemblée nationale et des conseils populaires afin de garantir la conformité de la législation du pays à la Convention relative aux droits de l'enfant et autres normes internationales ;

b) Confirmer l'utilisation des finances publiques en faveur des enfants et d'évaluer la situation des enfants et adolescents ainsi que les risques qu'ils encourent dus aux changements socio-économiques, à l'intégration économique régionale, à l'urbanisation galopante et à la migration ;

c) Prôner, auprès de l'Assemblée nationale et du gouvernement, le renforcement du principe d'équité dans l'élaboration des principaux instruments des politiques publiques ;

d) Établir le cadre législatif en vue de la création d'un système complet de protection de l'enfant et de la profession de travailleur social, et d'élaborer des mesures politiques pour le déploiement des services de développement intégré de la petite enfance au niveau local ;

e) Sensibiliser à une participation accrue de la société civile<sup>32</sup> au processus politique et aux initiatives en faveur des droits de l'enfant<sup>33</sup>, et introduire des mécanismes dans ce sens.

22. L'UNICEF aidera également le gouvernement à honorer ses engagements internationaux visant à : a) éliminer la défécation à l'air libre d'ici 2025 ; b) garantir l'accès de tous à une eau potable sûre d'ici 2030 ; c) améliorer la nutrition ; et d) garantir l'éducation pour tous d'ici 2030.

23. La coopération avec les organisations du système des Nations Unies :

a) Soutiendra les capacités nationales de mise en œuvre, suivi et compte rendu des ODD ;

b) Renforcera les capacités nationales de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours et veillera à ce qu'elles soient conformes aux principaux engagements en faveur des enfants<sup>34</sup> ;

<sup>32</sup> Société civile au Viet Nam (voir note de bas de page n° 30).

<sup>33</sup> Classement du Viet Nam pour l'indicateur de gouvernance Voix et responsabilité pour 2014 : 9,9/100.



c) Contribuer à résorber certains problèmes d'inégalité des sexes, tels que les mariages précoces chez les femmes des minorités ethniques, la grossesse et les compétences pratiques des adolescentes, ainsi que les violences faites aux femmes<sup>35</sup> ;

d) Cherchera à promouvoir la réduction des risques et la mise en place de mesures d'adaptation et d'atténuation qui réduisent les vulnérabilités des enfants en lien avec le climat et l'environnement<sup>36</sup>.

24. Le second objectif répondra au problème multidimensionnel de la pauvreté et de la vulnérabilité des enfants. Il étudiera et proposera des solutions visant à renforcer les politiques de protection sociale et à rendre opérationnel le système de protection de l'enfance.

25. Les résultats et stratégies prioritaires permettront de :

a) élaborer des mesures novatrices de protection sociale afin de pallier l'augmentation des dépenses personnelles pour couvrir des services sociaux de base ;

b) harmoniser le suivi multidimensionnel de la pauvreté des enfants au sein du système national ;

c) promouvoir le déploiement du système de protection de l'enfant, avec des moyens humains et des mécanismes de prestation de services en nombre suffisant ;

d) renforcer les mesures permettant de traiter les dossiers des mineurs en dehors du système judiciaire formel, et soutenir la réhabilitation et la réintégration au niveau communautaire des enfants délinquants.

26. Les partenaires principaux sont : l'Assemblée nationale<sup>37</sup> ; les Ministères de la planification et de l'investissement (MPI), des finances (MOF), du travail, de l'invalidité et des affaires sociales (MOLISA), de la justice (MOJ), de la santé (MOH), de l'enseignement et de la formation (MOET), de l'agriculture et du développement rural (MARD), et de la sécurité publique (MPS) ; le Bureau national de la statistique (GSO) ; la Cour populaire suprême (SPC) ; le Parquet populaire suprême (SPP) ; la société civile<sup>38</sup> ; le Programme des Nations Unies pour le

---

<sup>34</sup> L'UNICEF au Viet Nam est chef de file ou co-chef de file du groupe sectoriel pour la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'éducation et la protection de l'enfance.

<sup>35</sup> L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le Groupe de programmation conjoint des Nations Unies sur l'égalité des sexes ainsi que ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population dans ces domaines spécifiques.

<sup>36</sup> MOLISA et UNICEF, *Impacts of climate change and natural disasters on children*, 2015. La hausse du niveau de la mer aura un impact important dans la région du delta du Mékong, la région du delta du Fleuve Rouge, les régions de la côte centrale du Nord et du Sud, et la région Sud-Est où vit approximativement 80 % de la population. Des saisons sèches et humides plus extrêmes entraîneront des sécheresses et des inondations graves. L'endommagement des infrastructures et l'interruption des services aggraveront les risques de maladies infectieuses et de malnutrition pour tous les enfants, notamment ceux issus de familles à faible revenu, les enfants handicapés et les enfants vivant dans des zones reculées et mal desservies.

<sup>37</sup> Les comités et conseils de l'Assemblée nationale incluent : la culture, l'éducation, la jeunesse et l'enfance, les affaires sociales et juridiques, les affaires économiques, financières et budgétaires et les questions ethniques.

<sup>38</sup> Société civile au Viet Nam (voir note de bas de page n° 30).



développement (PNUD) ; l'Organisation internationale du Travail (OIT) ; le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BAD).

## Développement intégré de la petite enfance

27. Le programme de développement intégré de la petite enfance utilise une approche basée sur le cycle de vie afin de garantir que les enfants soient en bonne santé, prêts à apprendre et puissent s'épanouir. Le programme renforcera l'intégration horizontale des services pour les femmes enceintes et les enfants, avec un accent particulier sur le groupe des zéro à quatre ans. Ces services offrent des bénéfices cumulés pour le développement de l'enfant.

28. L'UNICEF renforcera les capacités nationales et locales de création de modèles de développement intégré de la petite enfance, dans des villes choisies de trois provinces : Gia Lai, Kon Tum, et Dien Bien. Ceux-ci se focaliseront sur les 1 000 premiers jours de la vie, critiques pour l'enfant. Les femmes enceintes recevront des soins de qualité pendant et après la grossesse, les nouveau-nés seront nourris au sein dès la première heure et de manière exclusive pendant les six premiers mois et tous les jeunes enfants seront vaccinés et bénéficieront d'un apport alimentaire minimum acceptable. Le recours aux soins, une bonne hygiène et de bonnes installations sanitaires sont essentiels tout au long de la prise en charge. Les parents et les personnes responsables/tuteurs seront également soutenus dans leurs efforts pour éveiller les enfants et les protéger contre la violence, afin que ceux-ci commencent sereinement la maternelle puis l'école primaire.

29. De nouveaux mécanismes de coordination et d'assistance sociale permettront aux enfants, notamment les enfants handicapés et les enfants issus de minorités ethniques, de profiter des services de développement intégré de la petite enfance. Les modèles locaux produiront des données et des solutions de financement destinées à déployer ces services au niveau national.

30. Les résultats et stratégies prioritaires permettront de :

a) Consolider les normes nationales de développement intégré de la petite enfance et développer un mécanisme de coordination intersectoriel pour les services associés<sup>39</sup> ;

<sup>39</sup> Les programmes d'*intégration* proposés au niveau des communes comprennent des services de santé et de nutrition pour les mères et les jeunes enfants, à savoir la vaccination, l'aide à l'allaitement maternel (première tétée dans l'heure qui suit la naissance, allaitement maternel exclusif pendant six mois puis alimentation mixte jusqu'à 24 mois), une alimentation d'appoint suffisante, la prise en charge des maladies de l'enfant, ainsi que des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Des conseils et un accompagnement sont en outre proposés aux parents ou aux personnes responsables ou tuteurs pour favoriser l'adoption de pratiques parentales positives et stimuler le développement cognitif et affectif des jeunes enfants. À ces services intégrés viennent s'ajouter : a) un renforcement des services d'éducation de la petite enfance fournis dans les structures communautaires d'accueil et de pré-apprentissage ; b) des services efficaces de protection de l'enfance dirigés par des travailleurs sociaux formés et des membres du système communautaire de protection de l'enfance. Les établissements de santé communaux dans lesquels exercent des agents de santé et de nutrition auront pour tâche de coordonner les services de développement intégré de la petite enfance, d'orienter les usagers et de garantir l'accès des groupes vulnérables.

b) Renforcer les systèmes de santé locaux afin qu'ils effectuent des interventions de qualité (santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et nutrition) et qu'ils soutiennent des pratiques familiales permettant de lutter contre les décès néonataux et les retards de croissance ;

c) Soutenir le déploiement de modèles de services intégrés réussis et résistant aux catastrophes, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ;

d) Promouvoir un éveil et un apprentissage du jeune enfant basé sur le jeu à la maison, renforcer les programmes d'apprentissage préscolaire et aider les écoles maternelles et primaires à proposer des environnements d'apprentissage de qualité et inclusifs ;

e) Renforcer les ressources humaines locales et les structures de prestation de services, pour une protection de l'enfance efficace ;

f) Développer un mécanisme d'assistance sociale afin de faciliter l'accès des enfants vulnérables aux programmes de développement intégré de la petite enfance.

31. Les principaux partenaires sont : les comités populaires provinciaux des trois provinces et les départements locaux et nationaux du Ministère de la santé (MOH), du Ministère de l'enseignement et de la formation (MOET), du Ministère du travail, de l'invalidité et des affaires sociales (MOLISA) et du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD).

#### **Partenariats de programmes, campagne de communication et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant**

32. Ce programme a pour but d'améliorer le degré d'information et l'engagement de la population afin de faire reculer les vulnérabilités et les inégalités touchant les enfants. Des campagnes de communication et des partenariats multipartites avec les autorités locales, le secteur privé, les médias et la société civile<sup>40</sup> permettront d'améliorer le niveau d'information et l'engagement en faveur d'un changement social concernant certains manquements aux droits de l'enfant, tels que les retards de croissance, la violence, et l'exclusion sociale des enfants handicapés, des minorités ethniques et des enfants immigrés.

33. En parallèle d'une campagne de communication nationale et d'initiatives de sensibilisation à l'intention du public, le programme s'appuiera sur l'initiative de la « ville amie des enfants » de Hô-Chi-Minh-Ville. Il s'associera avec des adolescents et des jeunes qui agiront comme vecteurs du changement et travaillera avec les comités populaires provinciaux afin d'augmenter les dépenses en faveur de questions prioritaires pour les enfants.

34. Les résultats et stratégies prioritaires permettront de :

a) Développer de nouveaux partenariats de programmes multipartites axés sur les OMD non finalisés et l'inclusion sociale des groupes vulnérables ;

b) Renforcer les connaissances des organisations, leurs engagements et leurs capacités à respecter et soutenir les droits des enfants en accord avec les

---

<sup>40</sup> Société civile au Viet Nam (voir note de bas de page n° 30).

Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant<sup>41</sup>, et chercher des opportunités de collecte de fonds auprès du secteur privé en se basant sur les bonnes pratiques des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ;

c) Promouvoir des campagnes de communication et de sensibilisation du public, en utilisant les réseaux sociaux et les plateformes communautaires pour stimuler le débat sur les droits de l'enfant et les normes sociales préjudiciables, notamment les inégalités entre les sexes ;

d) Renforcer la participation des adolescents et des jeunes dans les débats sur les politiques publiques et l'utilisation d'approches novatrices pour la réalisation des droits de l'enfant<sup>42</sup>.

35. Les principaux partenaires sont : les enfants, le Ministère du travail, de l'invalidité et des affaires sociales (MOLISA), les comités populaires provinciaux, l'Union de la jeunesse, la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam, les médias, le secteur privé, la société civile<sup>43</sup>, les chambres de commerce étrangères et le Comité consultatif des entrepreneurs de l'UNICEF<sup>44</sup>.

#### Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Responsabilisation et élaboration d'un système pour la protection et les droits de l'enfant	9 317	24 731	34 048
Développement intégré de la petite enfance	3 552	19 834	23 368
Partenariats de programmes, campagne de communication et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant	7 291	5 064	12 355

<sup>41</sup> Les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant ont été lancés au niveau mondial en 2012 et au Viet Nam en 2014, en partenariat avec le Pacte mondial et Save the Children. Le commentaire général n° 16, édité par le Comité des droits de l'enfant, fournit des indications aux gouvernements quant à la manière d'inciter le secteur privé à respecter et soutenir les droits de l'enfant.

<sup>42</sup> Par exemple, en 2015, le laboratoire d'innovation de l'UNICEF au Viet Nam a commencé à piloter le programme UPSHIFT à Hô-Chi-Minh-Ville, dans le but de faire participer et d'autonomiser des jeunes marginalisés et de leur faire comprendre leur rôle d'acteurs du changement social. UPSHIFT enseigne des compétences transférables en leadership, en collaboration et en communication, propose des formations en entrepreneuriat et donne aux jeunes la possibilité d'identifier un problème dans leur communauté et de prendre en charge l'élaboration d'une solution.

<sup>43</sup> Société civile au Viet Nam (voir note de bas de page n° 30).

<sup>44</sup> Le Comité consultatif des entrepreneurs de l'UNICEF est composé de chefs d'entreprise influents qui conseillent l'UNICEF et mobilisent des ressources et des soutiens dans le secteur privé.

Efficacité du programme	1 950	371	2 321
<b>Total</b>	<b>22 110</b>	<b>50 000</b>	<b>72 110</b>

## Programme et gestion des risques

36. La coopération entre le gouvernement et le système des Nations Unies est gérée par un mécanisme tripartite composé de représentants de haut niveau du gouvernement, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires du développement.

37. L'UNICEF continuera à promouvoir et à viser des résultats stratégiques pour les enfants et les femmes, en menant des initiatives multipartites<sup>45</sup> qui tirent parti des avantages comparatifs de l'UNICEF.

38. Les principaux risques comprennent : une aide au développement réduite, une réforme du secteur public non aboutie, un cadre réglementaire incomplet et la survenue de catastrophes naturelles telles que des cyclones, des inondations et des épisodes de sécheresse. Les risques internes concernent la gestion efficace de programmes intersectoriels.

39. La stratégie de gestion des risques intègre la sensibilisation, la production de données probantes sur les retours sur investissement obtenus par le Viet Nam grâce à des dépenses axées sur les besoins des enfants et plus efficaces, et des partenariats multipartites. En interne, l'UNICEF établira des mécanismes de coordination de programmes, qui renforceront les liens horizontaux entre les programmes pour générer un plus fort impact.

40. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

## Suivi et évaluation

41. L'UNICEF collaborera avec les organisations du système des Nations Unies pour mener à bien un suivi et des évaluations conjoints de l'état d'avancement des objectifs du Plan stratégique unique. Les capacités nationales en matière de gestion axée sur les résultats seront renforcées à travers un développement conjoint de ces capacités.

42. L'UNICEF procédera à des évaluations sur l'égalité des sexes afin d'identifier et de documenter les domaines nécessitant un renforcement des priorités et des

<sup>45</sup> L'UNICEF a ainsi co-organisé une initiative réussie entre le système des Nations Unies et le Ministère du travail, de l'invalidité et des affaires sociales afin d'étendre les remises d'espèces aux groupes vulnérables. SIPU (cabinet suédois de conseil et formation), *Formative review of the one plan, 2012-2016*, 2016.

approches fondées sur l'égalité des sexes, en accord avec le plan d'action pour l'égalité des sexes.

43. Le cadre de résultats et de ressources constitue la base du suivi et de l'évaluation du programme de pays de l'UNICEF. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation, complété par un plan d'évaluation chiffré, définira les actions prioritaires en termes de suivi, de recherche et d'évaluation. Trois évaluations examineront : a) le positionnement stratégique de la coopération au niveau infranational ; b) l'efficacité du programme de développement intégré de la petite enfance ; et c) l'efficacité du soutien de l'UNICEF en faveur de l'adoption des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant au Viet Nam.

44. L'UNICEF aidera le GSO à mener des enquêtes nationales, notamment l'enquête sur le niveau de vie des ménages et l'enquête par grappes à indicateurs multiples, qui intègrent l'équité dans le suivi des ODD. L'UNICEF renforcera également l'utilisation du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES) dans l'élaboration de programmes et stratégies nationaux axés sur l'équité.

## Annexe

## Cadre de résultats et de ressources

## Programme de coopération entre le gouvernement du Viet Nam et l'UNICEF, 2017-2021

**Convention relative aux droits de l'enfant :** 2. Non-discrimination ; 3. Intérêt supérieur de l'enfant ; 4. Protection des droits ; 6. Survie et développement ; 12. Respect de l'opinion de l'enfant ; 15. Liberté d'association ; 17. Accès à l'information ; 18. Responsabilités parentales ; 19. Protection contre la violence ; 23. Enfants handicapés ; 24. Santé ; 26. Sécurité sociale ; 27. Niveau de vie ; 28. Éducation ; 30. Minorités ; 32. Travail des enfants.

**Priorités nationales :** garantir le respect des droits de l'homme ; réformer la gestion étatique et la structure économique pour permettre un développement socio-économique novateur ; répartir les richesses économiques et réduire l'écart entre les riches et les pauvres ; améliorer l'État de droit ; créer un environnement légal transparent et favorable et faire appel à la démocratie populaire. Objectifs principaux : réduire la pauvreté de 1 à 1,5 % par an et de 4 % dans les districts les plus pauvres ; porter la couverture sociale et santé à 80 % de la population ; faire passer le taux de malnutrition des enfants sous la barre des 10 %.

**Cibles des ODD :** réduire les retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans (2.2) ; réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans (3.2) ; garantir l'accès aux programmes de développement de la petite enfance et à un enseignement préprimaire de qualité (4.2) ; promouvoir l'inclusion (10.2) ; adopter des systèmes de protection sociale pour davantage d'égalité (1.3, 10.4) ; favoriser l'urbanisation inclusive (11.3) ; mettre fin à toute forme de violence envers les enfants (16.2) ; promouvoir des politiques et des lois non discriminatoires (16.b) ; garantir une prise de décisions participative et représentative (16.7).

**Résultats du Plan stratégique unique :** 1.1 Réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ; 1.2 Équité en matière de santé ; 1.3 Équité en matière d'enseignement et d'apprentissage de qualité ; 4.1 Prise de décisions inclusive et participative ; 4.2 Institutions responsables, transparentes et réactives ; 4.3 Protection des droits de l'homme, État de droit et accès à la justice.

**Résultats associés au Plan stratégique de l'UNICEF :** 1. Santé ; 2. VIH ; 3. Eau, assainissement et hygiène ; 4. Nutrition ; 5. Éducation ; 6. Protection de l'enfance ; 7. Inclusion sociale.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
1. En 2021, il existe un environnement politique et légal inclusif et protecteur, et une plus grande responsabilisation	Degré d'utilisation des données ventilées pour planifier, suivre et évaluer les plans de développement socio-économiques et les	Rapports d'évaluation	1.1. L'Assemblée nationale et les conseils populaires sont capables de superviser les lois, politiques et programmes pour les droits de l'enfant en accord avec la	Assemblée nationale, MPI, MOF, MOLISA, MOET, MOH, GSO	7 280	20 301	27 581

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
de l'État quant à la réalisation des droits de l'enfant.	politiques concernant les enfants <sup>46</sup> DR : 2 (2016) C : 3 (2021)		Convention relative aux droits de l'enfant et les autres normes internationales	PNUD, OIT, UNFPA, Banque mondiale			
	Pourcentage des observations finales du Comité des droits de l'enfant mises en application : DR : 81 (2016) C : 91 (2021)  1c. Degré de mise en œuvre des approches axées sur l'enfant et l'équité par le gouvernement au niveau de la gestion des finances publiques <sup>47</sup> DR : 1 (2016) C : 3 (2021)	Rapports du Comité des droits de l'enfant	1.2. Amélioration de la capacité nationale à mener une planification socio-économique et une gestion des finances publiques axées sur les droits de l'enfant  1.3. Les réformes sectorielles en cours sont renforcées afin d'améliorer la qualité des services et l'équité, notamment pour la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours	Autres BAD			
	Existence d'une législation sur la protection de l'enfance	Rapports d'évaluation					

<sup>46</sup> « Faible » (Score 1) : il n'existe aucune preuve d'utilisation de données ventilées pour planifier, suivre et évaluer les plans de développement socio-économiques et les politiques concernant les enfants ; « Moyen » (Score 2) : il existe quelques exemples constatés d'utilisation de données ventilées pour planifier, suivre et évaluer les plans de développement socio-économiques et les politiques concernant les enfants. « Élevé » (Score 3) : il existe de nombreux exemples constatés d'utilisation de données ventilées pour planifier, suivre et évaluer les plans de développement socio-économiques et les politiques concernant les enfants. « Très élevé » (Score 4) : il existe de nombreux exemples constatés d'utilisation systématique de données ventilées pour planifier, suivre et évaluer les plans de développement socio-économiques et les politiques concernant les enfants.

<sup>47</sup> « Faible » (Score 1) : il n'existe aucune preuve de la mise en œuvre d'approches axées sur l'enfant et l'équité par le gouvernement au niveau de la gestion des finances publiques ; « Moyen » (Score 2) : il existe quelques exemples constatés de la mise en œuvre d'approches axées sur l'enfant et l'équité par le gouvernement au niveau de la gestion des finances publiques ; « Élevé » (Score 3) : il existe de nombreux exemples constatés de la mise en œuvre d'approches axées sur l'enfant et l'équité par le gouvernement au niveau de la gestion des finances publiques ; « Très élevé » (Score 4) : il existe de nombreux exemples constatés de la mise en œuvre systématique d'approches axées sur l'enfant et l'équité par le gouvernement au niveau de la gestion des finances publiques.



Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	conforme aux normes internationales <sup>48</sup> DR : 2 (2016) C : 3 (2021)						
2. En 2021, les mesures de protection sociale sont plus équitables et inclusives, et il existe un système de protection de l'enfance opérationnel, assuré par des prestataires de services qualifiés	Existence d'un cadre politique et légal pour la mise en place de fonds pour l'enfance DR : Non (2016) C : Oui (2021)	Rapports MOLISA	2.1. Les mesures de protection sociale sont renforcées afin de répondre au problème multidimensionnel de la pauvreté et de la vulnérabilité des enfants	Assemblée nationale, MPI, MOF, MOLISA, MOET, MOH, GSO	2 037	4 430	6 467
	Degré d'utilisation des données sur la pauvreté des enfants dans la planification, le suivi et l'évaluation des politiques de protection sociale, des programmes et des budgets ciblant les enfants <sup>49</sup> DR : 2 (2016) C : 4 (2021)	Évaluation UNICEF-MOLISA	2.2. Un système de protection de l'enfance opérationnel est élaboré afin de prévenir et de répondre aux problèmes de négligence, de maltraitance, de violence et d'exploitation des enfants.	PNUD, OIT, UNFPA, Banque mondiale  <u>Autres</u> BAD			
	Pourcentage des communes dans trois provinces cibles qui mettent en œuvre un système	Rapports MOLISA					

<sup>48</sup> « Faible » (Score 1) : il n'existe aucune conformité entre la législation sur la protection de l'enfance et les normes internationales ; « Moyen » (Score 2) : il existe quelques éléments de conformité entre la législation sur la protection de l'enfance et les normes internationales ; « Élevé » (Score 3) : il existe de nombreux éléments de conformité entre la législation sur la protection de l'enfance et les normes internationales ; « Très élevé » (Score 4) : il existe une conformité totale entre la législation sur la protection de l'enfance et les normes internationales.

<sup>49</sup> « Faible » (Score 1) : il n'existe aucune preuve de l'utilisation des données sur la pauvreté des enfants dans la planification, le suivi et l'évaluation des politiques de protection sociale, des programmes et des budgets ciblant les enfants ; « Moyen » (Score 2) : il existe quelques exemples de l'utilisation des données sur la pauvreté des enfants dans la planification, le suivi et l'évaluation des politiques de protection sociale, des programmes et des budgets ciblant les enfants ; « Élevé » (Score 3) : il existe de nombreux exemples de l'utilisation des données sur la pauvreté des enfants dans la planification, le suivi et l'évaluation des politiques de protection sociale, des programmes et des budgets ciblant les enfants ; « Très élevé » (Score 4) : il existe de nombreux exemples de l'utilisation systématique des données sur la pauvreté des enfants dans la planification, le suivi et l'évaluation des politiques de protection sociale, des programmes et des budgets ciblant les enfants.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Ressources extraordinaires (AR)	Total
	de protection de l'enfance avec l'aide du gouvernement DR : 24 (2016) C : 50 (2021)						
3. En 2021, dans des zones sélectionnées de trois provinces, tous les enfants et leurs familles, notamment les plus vulnérables, ont recours à des services de développement intégré de la petite enfance inclusifs et de qualité	Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un apport alimentaire minimum acceptable DR : 62 % (2014) C : 80 % (2021)	MICS	3.1. Les prestataires de services ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences afin de promouvoir et d'assurer des services de développement intégré de la petite enfance inclusifs et de qualité  3.2. Les centres de santé communautaires sont capables de coordonner les services locaux de développement intégré de la petite enfance, d'orienter les usagers et de garantir l'accès aux groupes vulnérables  3.3. Les parents et responsables/tuteurs sont capables d'assurer l'éveil du jeune enfant, de recourir à des méthodes d'éducation positives et de protéger les enfants au sein de leurs foyers et de leurs communautés  3.4. Création et pilotage d'un mécanisme d'assistance sociale afin de faciliter l'accès aux services de développement intégré de la petite enfance	Comités populaires provinciaux de trois provinces, départements nationaux et locaux du MOLISA, du MOET, du MOH et du MARD	3 552	19 834	23 386
	Pourcentage de mères recevant des soins postnataux dans les 2 jours suivant la naissance	MICS					
	Proportion de la population ayant accès à des installations sanitaires améliorées DR : 79 % (2014) C : 89 % (2021)	MICS					
	Taux de présence au programme d'éducation de la petite enfance DR : 71 % (2014) C : 90 % (2021)	MICS					
	Nombre de communes proposant des services de développement intégré de la petite enfance opérationnels DR : 0 (2016) C : 10 % (2021)	Rapports des comités populaires provinciaux					
4. En 2021, des actions concrètes sont réalisées par la société civile <sup>50</sup> , le secteur privé et le public	Pourcentage des membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam (VCCI) appartenant aux	Évaluation UNICEF-VCCI	4.1. Le secteur privé a amélioré sa capacité et son engagement à respecter les Principes régissant les entreprises dans le domaine des	VCCI Hô-Chi-Minh-Ville, comités populaires	7 291	5 064	12 355

<sup>50</sup> Société civile au Viet Nam (voir note de bas de page n° 30 dans la partie descriptive du rapport).

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
en faveur de changements sociaux qui répondent aux problématiques essentielles concernant les droits de l'enfant	secteurs de la chaussure, du textile, des voyages et du tourisme, qui rendent compte annuellement des politiques et actions en faveur des droits de l'enfant <u>DR</u> : 0 (2016) <u>C</u> : 20 % (2021)		droits de l'enfant et à agir en faveur des droits de l'enfant  4.2. Il existe des mécanismes opérationnels pour que les enfants et les adolescents puissent participer à et influencer sur l'élaboration des politiques de développement et de changement social  4.3. Il existe un meilleur niveau d'information du public et de partenariat pour changer les normes sociales préjudiciables et résorber les inégalités qui touchent les enfants	provinciaux, MOLISA, Union de la jeunesse, médias traditionnels  Chambres de commerce étrangères, Comité consultatif des entrepreneurs de l'UNICEF			
	Pourcentage de parents et responsables/tuteurs qui affirment que les châtiments corporels sur les enfants sont acceptables <u>DR</u> : 14,6 % (2014) <u>C</u> : 10 % (2021)	MICS					
	Nombre de personnes touchées par les campagnes UNICEF de communication et de sensibilisation du public, qui sont impliquées et agissent pour réaliser les droits de l'enfant <u>DR</u> : (à collecter en 2017) <u>C</u> : Augmentation de 15 %	Enquête de l'UNICEF					
5. Le programme de pays est élaboré, coordonné, géré et soutenu efficacement afin de répondre aux normes qualité de programmation, et d'obtenir des résultats pour les enfants	Pourcentage de résultats déclarés chaque année comme en cours ou atteints <u>DR</u> : 0 <u>C</u> : > 75 %	Rapports de l'UNICEF	5.1. Directives, outils et ressources pour une élaboration et une gestion de programme efficaces  5.2. Gestion efficace des composantes du programme	Groupes de gestion du Plan stratégique unique	1 950	371	2 321
	Pourcentage des recommandations d'évaluation mises en œuvre <u>DR</u> : 0 <u>C</u> : 100 %	Rapports de l'UNICEF					
<b>Total des ressources</b>					<b>22 110</b>	<b>50 000</b>	<b>72 110</b>